

# Les Babalias

## Charte de soutien à la Parentalité

La charte a pour objet d'énoncer les principes déontologiques et les règles qui encadrent la pratique du soutien à la Parentalité réalisé par les Babalias dans le cadre de l'association de l'École des Grands-Parents Européens.

Le respect de ses principes s'impose et sert de référence à tous les Babalias.

Cette charte s'appuie sur les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

### Elle respecte les grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité :

- 1** - Les interventions s'appuient sur les ressources et les capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance, écoute sans jugement, ni préjugé, ni injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.
- 2** - Elles s'adressent à toutes les familles résidant à Paris, quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement dans une perspective universaliste tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.
- 3** - Elles accompagnent les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale.
- 4** - Elles proposent un accompagnement précoce dès la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant.
- 5** - Elles respectent les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale.
- 6** - Quelles que soient les configurations familiales, elles permettent à chaque parent d'occuper sa place dans le développement de l'enfant. En outre, parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources de l'environnement familial peuvent être concernées par l'action de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents...
- 7** - Elles proposent des interventions individuelles d'accompagnement Babalias et des interventions collectives réunissant parents, enfants et Babalias 2 fois par mois.
- 8** - Elles garantissent aux personnes bénéficiant d'un soutien que les Babalias bénéficient d'une formation et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse de pratique.

## Objectifs de la charte BABALIAS :

- Offrir un cadre bienveillant pour le soutien des parents,
- Promouvoir le bien-être des parents et des enfants,
- Garantir un accompagnement respectueux adapté à la diversité des familles.

## Principes fondamentaux de la charte Babalias :

### 1 - Respect des parents et de leur individualité

- Reconnaître la diversité des situations familiales, des cultures et des choix parentaux,
- Valoriser les décisions des parents.

### 2 - Bienveillance et non-jugement

- Offrir un espace sûr où les parents peuvent exprimer leurs doutes, leurs émotions et leurs besoins,
- Accompagner sans imposer de normes ou de jugements.

### 3 - Écoute active

- Être disponible et attentif aux besoins exprimés par les parents,
- Adapter son accompagnement en fonction des attentes spécifiques de chaque famille.

### 4 - Encouragement au lien parent-enfant

- Mettre en valeur les interactions positives entre les parents et leur enfant.

## Engagements des accompagnants :

### 1 - Recrutement des Babalias :

Celui-ci donne lieu à plusieurs rencontres :

- a) Rencontre avec l'équipe encadrante,
- b) Participation à une première réunion d'équipe,
- c) Décision bi-partite d'intégrer l'équipe des Babalias en Co Référence,
- d) En cas de cessation d'engagement de la Babalia, celle-ci sollicite le Co Référent pour la mise en place d'un relais,
- e) Évaluation et bilan avec l'équipe encadrante selon les besoins.

### 2 - Soutien à la parentalité Babalias en Co-Référence :

- a) Constitution d'un binôme,
- b) Rencontres avec la famille et signature du contrat,
- c) Bilans réguliers au sein du binôme et en analyse de pratiques,
- d) Bilan en fin de prise en charge.

### 2.1 - Formation continue :

Obligation de suivre les formations proposées par l'équipe encadrante.

### 2.2 - Confidentialité :

Garantir le respect de la vie privée des familles et la confidentialité des échanges.

### 2.3 - Adaptabilité :

Tenir compte des spécificités de chaque famille. Ajuster son approche selon les besoins de la famille.

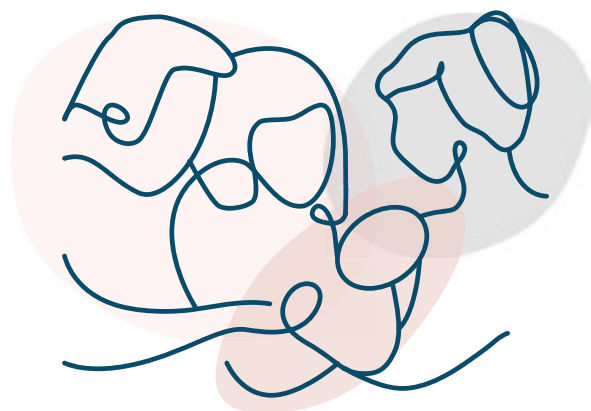
### 2.4 - Collaboration au sein de l'équipe des Babalias.

### 2.5 - Collaboration inter-professionnelle :

Travailler en réseau avec tous les autres professionnels.

## Mise en œuvre et évaluation :

- Les Babalias doivent adhérer à la charte de soutien à la parentalité.
- Les Babalias doivent adhérer à l'EGPE afin de bénéficier de l'assurance de l'association.
- L'évaluation de la mission sera faite en fin de contrat sur la base des documents suivants : contrat, fiches de suivis et retours faits par la famille.



École des Grands-Parents  
Européens  
12 rue Chomel, PARIS 7ème  
01 45 44 34 93  
www.egpe.org